

3,000 COPIES PRINTED

TO STAMP DEALERS AND STAMP COLLECTORS.

In its issue of the 15th of April last and under the heading *Contrefaçons* (counterfeits) the journal "*L'Union des Timbrophiles*" of Paris published an article which it is the duty of the Stamp Collectors of Mauritius to rebut.

This article refers to certain errors in the surcharge 2 CENTS over the 38 CENT stamp lilac; the 13 CENT stamp dark grey and the SIX CENT Postcard; "*Union Postale Universelle*" (green).

Those surcharges the "*Union des Timbrophiles*" avers are false. The head Editor of that important (?) publication, Mr. Nalès, to name him at once, taking advantage of his position both as owner and editor, thinks it no unfair business to lower the Mauritians, and in his grand desire of denouncing the would-be defaulters, probably with the hope of immortalizing his name, accuses every body and writes "The few Collectors of that country" (Mauritius).

It so happens however that Mr. Nalès who is so wide awake, forgets that in 1885, a long long time before the publication of his diatribe, he wrote to a stamp Collector in Mauritius and begged of him to send, for his collection, certain errors in the surcharges, among which some of the Post Cards "*Union Postale*," on which the printer had not defaced the words "*Union Postale Universelle*."

If Mr. Nales's letters to the Stamp Collector we have been alluding to, were not of a private character, we would have reproduced them here; however, if Mr. Nales does not recant what he has put forward we shall print the passage of his letters respecting the affair and thus show to the public where the truth lies.

Let it be sufficient for to-day to impress:

That we are prepared to show that among the 2 cent stamp over 38; 2 cents over 13; and 2 cents over 6 (Postcards) there have been errors in the surcharges, that is to say, the printer in haste, printed those stamps and cards without noticing that in many instances he was tapping aside and that he caused

errors or varieties to be introduced, making the surcharges read as we have indicated above:—2 CENT; S 2 CENT etc.; and that very often the printing was reversed, sometimes occurring at the top, sometimes at the bottom of the stamp, and not always of an irreproachable nature.

Are we to conclude that there were counterfeits? Have not these errors gone through the Post Office? "*The Journal des Timbrophiles*" which patronizes its *maison de confiance* (????) established in Paris, Richelieu street 33, would do a good job in reproducing from the journal of Mr. Moëns of Brussels, "*Le Timbre Poste*" au article dated 1st May 1888, stigmatizing as it certainly deserves the "*Maison de Confiance*" which caused to be offered to Mr. Moëns, two Reunion stamps REPRINTS, as if they were two originals of 1852!!!

Upon referring to the article of the "*Timbre-Poste*," our readers will have a just estimate of the honesty of the most honest of editors of Stamp papers.

They will see at once how those who in Paris give themselves up as models ought never, as people say, to play with fire lest they be burnt by it.

We summon Mr. Nalès to retract the calumnious article he has published against us, and, in the event of his not doing so, we shall take necessary steps to obtain satisfaction of some of the rapacious birds of Paris who, not being able to satisfy their cupidity by obtaining the 13 CENT plain stamps (our readers no doubt guess for what purpose) slander honest people by most unfair means.

The few Collectors of Mauritius.

Port Louis,
Mauritius,
21st June 1888.

TIRÉ A 3,000 EXEMPLAIRES

AUX MARCHANDS ET COLLECTIONNEURS DE TIMBRES-POSTE.

A la date du 16 Avril dernier il a paru dans le No. 42 du journal "*l'Union des Timbrophiles*" de Paris, un article intitulé "CONTREFAÇONS" que les Collectionneurs de Maurice tiennent à honneur de réfuter.

Cet article a trait à certaines erreurs de la surcharge 2 CENTS sur le timbre de 38 CENTS lilas, le 13 CENTS gris-noir, et la carte "*Union Postale*" de 6 CENTS.

Ces surcharges affirme "*l'Union des Timbrophiles*" sont fausses. Le rédacteur en chef de cette importante (???) publication, M. Nalès, puisqu'il faut le nommer, profitant de sa position de propriétaire et de Rédacteur en chef, ne se fait aucun scrupule de dénigrer les Mauriciens ; et, dans son grand désir de mettre les soi-disant malfaiteurs à l'index, afin probablement de passer à la postérité, il accuse tout le monde et écrit, "les quelques collectionneurs de ce pays" (Maurice). Or, M. Nalès qui a l'œil si vigilant oublie qu'en 1885, longtemps, bien long-temps avant la publication de sa diatribe, il s'adressa à un Collectionneur de Maurice et le supplia de lui envoyer pour sa collection certaines erreurs de surcharge, entr'autres les cartes de *l'Union Postale* qui n'avaient point les mots "Union Postale Universelle" biffés — erreurs signalées à M. Nalès par ce Collectionneur.

Si les lettres de Mr. Nalès au Collectionneur auquel nous faisons allusion n'avaient pas un caractère privé nous les eussions publiées à cette place. Cependant si Mr. Nalès ne retracte pas ce qu'il a avancé nous imprimeron les passages de sa lettre ayant trait à la chose et nous ferons voir au public de quel côté se trouvait la vérité.

Qu'il nous suffise pour aujourd'hui de déclarer.

Que nous sommes prêts à prouver que parmi les timbres de 2 CENTS sur 38 ; 2 CENTS sur 13 et 2 CENTS sur 6 (cartes) il y a eu des erreurs de surcharge c'est-à-dire

que l'imprimeur avec précipitation frappa ces timbres et ces cartes sans s'apercevoir que dans bien des cas il ne frappait pas juste et qu'il occasionnait des erreurs ou variétés qui lisaient comme nous l'avons dit plus haut :—2 CENT ; S 2 CENT, etc.—et que quelquefois même ces surcharges frappaient en sens inverse, tantôt sur la tête du timbre, tantôt au bas et n'étaient pas toujours, en tant qu'il s'agit d'impression, d'une netteté irréprochable. Mais est-ce à dire qu'il y a là contrefaçon ? Ces erreurs n'ont-ils pas eu cours à la Poste ? Le Journal "*l'Union des Timbrophiles*" qui patronne sa MAISON DE CONFIANCE (???) établie au No. 33 Rue de Richelieu ferait bien de reproduire un article du journal de Mr. MOENS de Bruxelles "*Le Timbre Poste*" qui dans son numéro de Mai 1888, flétrit comme elle le mérite LA MAISON DE CONFIANCE qui lui fit proposer DEUX RÉIMPRIMÉS comme étant de bons timbres de 1852 !

En se référant à l'article du "*Timbre Poste*" nos lecteurs auront une juste opinion de l'honnêteté du plus honnête des Rédacteurs de Journaux de Timbres. Ils verront combien ceux-là qui, à Paris, se donnent comme modèles feraient bien, comme on dit, de ne jamais jouer avec le feu.

Nous sommes M. Nalès de rétracter l'article calomnieux qu'il a publié contre nous et faute par lui de le faire, nous prendrons des mesures pour arriver à obtenir satisfaction des quelques oiseaux rapaces de Paris qui, ne pouvant satisfaire leur cupidité en obtenant de Maurice des timbres de 13 cents gris-noir (nos lecteurs devinent pour quel usage) diffament les honnêtes gens par des manœuvres déloyales.

Les quelques Collectionneurs de l'Ile Maurice.

Port Louis, Maurice,
21 Juin 1888.